

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-001/002/003/004/005

**INSTALLATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE
SEANCE**

ELECTION DU PRESIDENT

**DETERMINATION DU NOMBRE DE
VICE-PRESIDENTS**

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

**SEANCE
DU 11 JANVIER 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

1°) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain BATTAGLIA, Président par intérim, qui après l'appel nominal, a donné lecture des désignations des conseillers communautaires des communes d'Aumont en Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine Chaâlis, Mont-L'Evêque, Montépilloy, Montlognon, Ognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers Sur Thève et Villers Saint Frambourg et a déclaré installer dans leur fonction de conseiller communautaire :

Mairie de Aumont en Halatte

Christel JAUNET (Titulaire)
Françoise DEL RIO (Suppléante)

Mairie de Barbery

Dimitri ROLAND (Titulaire)
Françoise SOBCZYK (Suppléante)

Mairie de Borest

Marie-Paule EECKHOUT (Titulaire)
Bruno SICARD (Suppléant)

Mairie de Brasseuse

Maxime ACCIAI (Titulaire)
Gisèle LEVEQUE (Suppléante)

Mairie de Chamant

Philippe CHARRIER (Titulaire)
William LESAGE (Titulaire)

Mairie de Courteuil

François DUMOULIN (Titulaire)
Marie-Hélène NOUGIER (Suppléante)

Mairie de Fleurines

Cécile GAUVILLE-HERBET (Titulaire)
Isabelle LELEU-DELVAL (Titulaire)
Jacky MELIQUE (Titulaire)
Guillaume MARECHAL (Titulaire)

Mairie de Fontaine Chaalis

Alexis PATRIA (Titulaire)
Anne DEZARD (Suppléante)

Mairie de Mont L'Evêque

Michelle LOZANO (Titulaire)
Valéry PATIN (Suppléant)

Mairie de Montépilloy

Patrice CORNU (Titulaire)
Anne-Marie LE FLOCH (Suppléante)

Mairie de Montlognon

Daniel FROMENT (Titulaire)
Gilles TESSON (Suppléant)

Mairie d'Ognon

Yves MENEZ (Titulaire)
Gilbert PERRIER (Suppléant)

Mairie de Pontarmé

Alain BATTAGLIA (Titulaire)
Gilles GRANZIERA (Titulaire)

Mairie de Raray

Jean Marc DE LA BEDOYERE (Titulaire)
Martine BELGUERRAS (Suppléante)

Mairie de Rully

Marc PLASMANS (Titulaire)
Jean-Jacques CARRARA (Titulaire)

Mairie de Senlis

Pascale LOISELEUR (Titulaire)
Véronique PRUVOST-BITAR (Titulaire)
Francis PRUCHE (Titulaire)
Marie-Christine ROBERT (Titulaire)
Jean Louis DERODE (Titulaire)
Elisabeth SIBILLE (Titulaire)
Daniel GUEDRAS (Titulaire)
Isabelle GORSE-CAILLOU (Titulaire)
Philippe L'HELGOUALC'H (Titulaire)
Véronique LUDMANN (Titulaire)
Jérôme BASCHER (Titulaire)
Luc PESSE (Titulaire)
Philippe GUALDO (Titulaire)
Marc DELLOYE (Titulaire)
Nathalie LEBAS (Titulaire)
Maurice CLERGOT (Titulaire)
Magalie BENOIST (Titulaire)
Benoit CURTIL (Titulaire)
Fadhila TEBBI (Titulaire)
Sylvain LEFEVRE (Titulaire)
Martine PALIN SAINTE AGATHE (Titulaire)
Florence MIFSUD (Titulaire)
Sophie REYNAL (Titulaire)
Bertrand DUBREUCQ PERUS (Titulaire)

Mairie de Thiers sur Thève

Didier JEUDON (Titulaire)
Véronique BOCQUE (Titulaire)

Mairie de Villers Saint Frambourg

Laurent NOCTON (Titulaire)
Francis CLEREL (Suppléant)

Philippe L'HELGOUALC'H, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence de la séance.

2°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- décident de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire.
- désignent, Nathalie LEBAS, secrétaire de séance.

24 JAN 2017

Puis, il est procédé à l'élection de la Présidence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

3°) ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection de la présidence, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

Jérôme BASCHER et Pascale LOISELEUR présentent leur candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, vote à bulletin secret.

3.1) Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	00
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés-----	48
Majorité absolue -----	25

ont obtenu :

Jérôme BASCHER, 29 voix (vingt-neuf)

Pascale LOISELEUR, 19 voix (dix-neuf)

Jérôme BASCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. Il a, ensuite, assuré la présidence de la séance du Conseil Communautaire.

4°) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, décide de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Jérôme BASCHER, Président de séance, propose de fixer le nombre des Vice-présidents à 8 (huit),

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », 15 voix « CONTRE », 4 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre des Vice-présidents à 8 (huit) et de procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

5°) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

5.1) Election du premier Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection des Vice-présidents.

5.1.1) Premier tour de scrutin

Mr Alain BATTAGLIA a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Alain BATTAGLIA , 43 voix (quarante-trois)

Mr Alain BATTAGLIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.2) Election du deuxième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du deuxième Vice-président.

5.2.1) Premier tour de scrutin

Mr Philippe L'HELGOUALC'H a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Philippe L'HELGOUALC'H, 43 voix (quarante-trois)

Mr Philippe L'HELGOUALC'H ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.3) Election du troisième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du troisième Vice-président.

5.3.1) Premier tour de scrutin

Mr Philippe CHARRIER a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Philippe CHARRIER, 43 voix (quarante-trois)

Mr Philippe CHARRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.4) Election du quatrième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du quatrième Vice-président.

5.4.1) Premier tour de scrutin

Mme Marie-Paule EECKHOUT a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mme Marie-Paule EECKHOUT, 43 voix (quarante-trois)

Mme Marie-Paule EECKHOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.5) Election du cinquième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du cinquième Vice-président.

5.5.1) Premier tour de scrutin

Mme Christel JAUNET a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mme Christel JAUNET, 43 voix (quarante-trois)

Mme Christel JAUNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.6) Election du sixième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du sixième Vice-président.

5.6.1) Premier tour de scrutin

Mr François DUMOULIN a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mr François DUMOULIN, 43 voix (quarante-trois)

Mr François DUMOULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.7) Election du septième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du septième Vice-président.

5.7.1) Premier tour de scrutin

Mr Jacky MELIQUE a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mr Jacky MELIQUE, 43 voix (quarante-trois)

Mr Jacky MELIQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.8) Election du huitième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du huitième Vice-président.

5.8.1) Premier tour de scrutin

Mr Didier JEUDON a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Didier JEUDON, 43 voix (quarante-trois)

Mr Didier JEUDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **24 JAN. 2017**
et de l'affichage le : **24 JAN. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-001/002/003/004/005

**INSTALLATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE
SEANCE**

ELECTION DU PRESIDENT

**DETERMINATION DU NOMBRE DE
VICE-PRESIDENTS**

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

**SEANCE
DU 11 JANVIER 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

1°) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain BATTAGLIA, Président par intérim, qui après l'appel nominal, a donné lecture des désignations des conseillers communautaires des communes d'Aumont en Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine Chaâlis, Mont-L'Evêque, Montépilloy, Montlognon, Ognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers Sur Thève et Villers Saint Frambourg et a déclaré installer dans leur fonction de conseiller communautaire :

Mairie de Aumont en Halatte

Christel JAUNET (Titulaire)
Françoise DEL RIO (Suppléante)

Mairie de Barbery

Dimitri ROLAND (Titulaire)
Françoise SOBCZYK (Suppléante)

Mairie de Borest

Marie-Paule EECKHOUT (Titulaire)
Bruno SICARD (Suppléant)

Mairie de Brasseuse

Maxime ACCIAI (Titulaire)
Gisèle LEVEQUE (Suppléante)

Mairie de Chamant

Philippe CHARRIER (Titulaire)
William LESAGE (Titulaire)

Mairie de Courteuil

François DUMOULIN (Titulaire)
Marie-Hélène NOUGIER (Suppléante)

Mairie de Fleurines

Cécile GAUVILLE-HERBET (Titulaire)
Isabelle LELEU-DELVAL (Titulaire)
Jacky MELIQUE (Titulaire)
Guillaume MARECHAL (Titulaire)

Mairie de Fontaine Chaalis

Alexis PATRIA (Titulaire)
Anne DEZARD (Suppléante)

Mairie de Mont L'Evêque

Michelle LOZANO (Titulaire)
Valéry PATIN (Suppléant)

Mairie de Montépilloy

Patrice CORNU (Titulaire)
Anne-Marie LE FLOCH (Suppléante)

Mairie de Montlognon

Daniel FROMENT (Titulaire)
Gilles TESSON (Suppléant)

Mairie d'Ognon

Yves MENEZ (Titulaire)
Gilbert PERRIER (Suppléant)

Mairie de Pontarmé

Alain BATTAGLIA (Titulaire)
Gilles GRANZIERA (Titulaire)

Mairie de Raray

Jean Marc DE LA BEDOYERE (Titulaire)
Martine BELGUERRAS (Suppléante)

Mairie de Rully

Marc PLASMANS (Titulaire)
Jean-Jacques CARRARA (Titulaire)

Mairie de Senlis

Pascale LOISELEUR (Titulaire)
Véronique PRUVOST-BITAR (Titulaire)
Francis PRUCHE (Titulaire)
Marie-Christine ROBERT (Titulaire)
Jean Louis DEROODE (Titulaire)
Elisabeth SIBILLE (Titulaire)
Daniel GUEDRAS (Titulaire)
Isabelle GORSE-CAILLOU (Titulaire)
Philippe L'HELGOUALC'H (Titulaire)
Véronique LUDMANN (Titulaire)
Jérôme BASCHER (Titulaire)
Luc PESSE (Titulaire)
Philippe GUALDO (Titulaire)
Marc DELLOYE (Titulaire)
Nathalie LEBAS (Titulaire)
Maurice CLERGOT (Titulaire)
Magalie BENOIST (Titulaire)
Benoit CURTIL (Titulaire)
Fadhila TEBBI (Titulaire)
Sylvain LEFEVRE (Titulaire)
Martine PALIN SAINTE AGATHE (Titulaire)
Florence MIFSUD (Titulaire)
Sophie REYNAL (Titulaire)
Bertrand DUBREUCQ PERUS (Titulaire)

Mairie de Thiers sur Thève

Didier JEUDON (Titulaire)
Véronique BOCQUE (Titulaire)

Mairie de Villers Saint Frambourg

Laurent NOCTON (Titulaire)
Francis CLEREL (Suppléant)

Philippe L'HELGOUALC'H, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence de la séance.

2°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- décident de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire.
- désignent, Nathalie LEBAS, secrétaire de séance.

24 JAN 2017

Puis, il est procédé à l'élection de la Présidence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

3°) ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection de la présidence, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

Jérôme BASCHER et Pascale LOISELEUR présentent leur candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, vote à bulletin secret.

3.1) Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	00
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	48
Majorité absolue -----:	25

ont obtenu :

Jérôme BASCHER, 29 voix (vingt-neuf)
Pascale LOISELEUR, 19 voix (dix-neuf)

Jérôme BASCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. Il a, ensuite, assuré la présidence de la séance du Conseil Communautaire.

4°) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, décide de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Jérôme BASCHER, Président de séance, propose de fixer le nombre des Vice-présidents à 8 (huit),

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », 15 voix « CONTRE », 4 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre des Vice-présidents à 8 (huit) et de procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

5°) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

5.1) Election du premier Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection des Vice-présidents.

5.1.1) Premier tour de scrutin

Mr Alain BATTAGLIA a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Alain BATTAGLIA , 43 voix (quarante-trois)

Mr Alain BATTAGLIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.2) Election du deuxième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du deuxième Vice-président.

5.2.1) Premier tour de scrutin

Mr Philippe L'HELGOUALC'H a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Philippe L'HELGOUALC'H, 43 voix (quarante-trois)

Mr Philippe L'HELGOUALC'H ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.3) Election du troisième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du troisième Vice-président.

5.3.1) Premier tour de scrutin

Mr Philippe CHARRIER a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Philippe CHARRIER, 43 voix (quarante-trois)

Mr Philippe CHARRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.4) Election du quatrième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du quatrième Vice-président.

5.4.1) Premier tour de scrutin

Mme Marie-Paule EECKHOUT a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mme Marie-Paule EECKHOUT, 43 voix (quarante-trois)

Mme Marie-Paule EECKHOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.5) Election du cinquième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du cinquième Vice-président.

5.5.1) Premier tour de scrutin

Mme Christel JAUNET a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

24 JAN 2017

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mme Christel JAUNET, 43 voix (quarante-trois)

Mme Christel JAUNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

5.6) Election du sixième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du sixième Vice-président.

5.6.1) Premier tour de scrutin

Mr François DUMOULIN a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mr François DUMOULIN, 43 voix (quarante-trois)

Mr François DUMOULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.7) Election du septième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du septième Vice-président.

5.7.1) Premier tour de scrutin

Mr Jacky MELIQUE a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	43
Majorité absolue -----	22

A obtenu

Mr Jacky MELIQUE, 43 voix (quarante-trois)

Mr Jacky MELIQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

5.8) Election du huitième Vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Jérôme BASCHER, élu Président, à l'élection du huitième Vice-président.

5.8.1) Premier tour de scrutin

Mr Didier JEUDON a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral -----:	05
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	43
Majorité absolue -----:	22

A obtenu

Mr Didier JEUDON, 43 voix (quarante-trois)

Mr Didier JEUDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **24 JAN. 2017**
et de l'affichage le : **24 JAN. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER